

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DeLaval Suncream

EU3096

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 31-mars-2015 Date de révision : Numéro de révision: 1.2

11-sept.-2024

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit **DeLaval Suncream**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Udder cream

Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant **Fournisseur** DeLaval N.V. France: DeLaval Industriepark-Drongen 10 Omega Parc Bat. 5

3 Bd Jean Moulin - CS40504 Gent

78997 Elancourt Belgium

Tel. +32 9 280 91 21 France

Tel: (1) 3081 8002 Email MSDS.EU@delaval.com

Belgique/Luxembourg:

DeLaval N.V.

Industriepark-Drongen 10

9031 Gent Belgium

Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG Munchrutistrasse 2 6210 Sursee Switzerland Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:

(33) 1 4005 4848

Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:

(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le réglement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Non dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le réglement (CE) n° 1272/2008

Non dangereux

Conseils de prudence P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) (≥ 0.1%) Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) (≥ 0.1%) Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé (≥ 0.1%)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	%	Classification CLP	Limite de	Facteur M	Facteur M	Numéro
		massique		concentration spécifique (LCS)	` ` ,	(chronique)	d'enregistrement REACH
Octocrylene 6197-30-4	228-250-8	5 - 10	Aquatic chronic 4 (H413)	-	-	-	
Digluconate de chlorhexidine 18472-51-0	242-354-0	< 1	Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic acute 1 (H400) Aquatic chronic 1 (H412)	-	-	-	01-2119946568-22-0001

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Octocrylene 6197-30-4	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible
Digluconate de chlorhexidine 18472-51-0	2000 mg/kg (Rat)	5000 mg/kg (Rabbit)	Aucune donnée disponible

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration ≥ 0.1% (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Contact oculaire Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peauLaver au savon avec une grande quantité d'eau.IngestionSe rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Inhalation Amener la victime à l'air libre.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun

effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.

Effets retardés Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions

locales et à l'environnement avoisinant

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de

sécurité

Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucun(e) en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers Utiliser un équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter le contact avec les yeux.

Voir Section 12 pour plus d'informations **Autres informations**

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Conseils à destination des

Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). secouristes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Éviter le contact avec les yeux.

Remarques générales en matière

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

d'hygiène

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet **Autres recommandations** Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Autriche	Belgique	Bulgaria	Croatie
Glycérine			10 mg/m³ (nevel)		GVI: 10 mg/m ³
56-81-5					
Éther monophénylique		STEL: 20 ppm			
d'éthylène glycol		STEL: 110 mg/m ³			
122-99-6		TWA: 20 ppm			

		TWA: 110 mg/m ³ Ceiling: 20 ppm Ceiling: 110 mg/m ³					
Nom chimique	Danemark	Estonie	Finla	ande	France		Allemagne
Huile minérale blanche 8042-47-5							TWA: 5 mg/m ³ Peak: 20 mg/m ³
Glycérine 56-81-5		TWA: 10 mg/m ³	TWA: 20 mg/m ³		TWA: 10 mg/m	1 ³	TWA: 200 mg/m ³ Peak: 400 mg/m ³
Éther monophénylique d'éthylène glycol 122-99-6			TWA: 11 STEL: STEL: 29	20 ppm 10 mg/m³ 50 ppm 90 mg/m³ kin			TWA: 1 ppm TWA: 5.7 mg/m³ Peak: 1 ppm Peak: 5.7 mg/m³
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie		Lettonie		Lituanie
Huile minérale blanche 8042-47-5	TWA: 5 mg/m ³						
Nom chimique	Pays-Bas	Norvège	Norvège Pologne		Portugal		Espagne
Glycérine 56-81-5	10 mg/m³ (TGG - 8u)		TWA: 10 mg/m ³		TWA: 10 mg/m	1 ³	TWA: 10 mg/m ³
Éther monophénylique d'éthylène glycol 122-99-6			TWA: 23	30 mg/m³			
Nom chimique	Suède	Suisse		Roy	aume-Uni	ι	Jnion européenne
Huile minérale blanche 8042-47-5		TWA: 5 m	g/m³				
Glycérine 56-81-5		MAK: 50 m KZGW: 100			: 10 mg/m³		
Éther monophénylique d'éthylène glycol 122-99-6		STEL: 20 STEL: 110 TWA: 20 TWA: 110 r	mg/m³ ppm				

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Protection de la peau

Protection des mains

Protection respiratoire

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter:. Lunettes de protection.

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Gants de protection

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les

travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués

correspondants.

Aucune information disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique crème Aspect Blanc

Odeur Caractéristique

Seuil olfactif Aucune information disponible

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u>

Point/intervalle de fusion Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Point/intervalle d'ébullition Limite supérieure d'inflammabilité: Aucune donnée disponible Limite supérieure d'explosivité Aucune donnée disponible Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible Limite inférieure d'explosivité Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Point d'éclair Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Température de décomposition

5.0 - 7.5 рH

Viscosité cinématique
Hydrosolubilité
Aucune donnée disponible
Densité relative
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules Sans objet

9.2. Autres informations

Viscosité Aucune donnée disponible

Densité de liquide 0.93 - 0.99 g/ml

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

InhalationAucune information disponible.Contact oculaireAucune information disponible.Contact avec la peauAucune information disponible.IngestionAucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation	
Octocrylene	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible	
Digluconate de chlorhexidine	2000 mg/kg (Rat)	5000 mg/kg (Rabbit)	Aucune donnée disponible	

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation
oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Mutagénicité sur les cellules D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **germinales**

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition uniqueD'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.STOT - exposition répétéeD'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.Danger par aspirationD'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé (≥ 0.1%).

endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité Eviter le rejet dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Octocrylene	6.1
Digluconate de chlorhexidine	-1.81

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé (≥ 0.1%).

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

utilisés

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU
 14.2 Nom d'expédition
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 14.4 Groupe d'emballage
 Non réglementé
 Non réglementé
 Non réglementé

14.5 Danger pour l'environnement Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Maritime transport in bulk according to IMO Aucune information disponible

instruments

ADR/RID

14.1N° ONUNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe(s) de danger pour le transportNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Danger pour l'environnementAucun(e)14.6Dispositions spécialesAucun(e)

IATA/ICAO

14.1N° ONUNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe(s) de danger pour le transportNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Danger pour l'environnementAucun(e)14.6Dispositions spécialesAucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1

Législations de l'UE

Reg.1907/2006 (REACH)

Reg. 878/2020 amending REACH Annex II

Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures

Dir. 2000/39/CE (OEL)

Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)

Reg. 649/2012/CE (PIC)

Inventaires internationaux

Tous les composants du produit figurent sur les listes d'inventaire suivantes: Canada (DSL/NDSL).

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Classification selon le réglement (CE) n° 1272/2008

La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 31-mars-2015

Date de révision : 11-sept.-2024

Numéro de révision: 1.2

Remarque sur la révision:

Motif de la révision Section de mise à jour : 16

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité

Page 8/8